

N° 09 – SEPTEMBRE 2025

INFORMATIONS STATISTIQUES

REVENU ET FORTUNE DES MÉNAGES DANS LE CANTON DE GENÈVE EN 2022

Le revenu brut total des ménages résidant et assujettis dans le canton de Genève s'élève à 37,197 milliards de francs en 2022. Le revenu primaire, constitué des revenus du travail et de la propriété, en représente près de quatre cinquièmes (78,8 %). Près d'un cinquième (19,1 %) est issu de paiements de transferts (indemnités perte de gain, rentes et aide sociale), tandis que les revenus divers comptent pour 2,1 % du revenu brut.

De l'autre côté, les dépenses obligatoires se montent à 11,833 milliards de francs, soit 31,8 % du revenu brut. Une

bonne moitié (16,3 % du revenu brut) est consacrée aux impôts directs (impôts cantonaux, communaux et fédéraux y compris impôt à la source). Les primes d'assurance maladie (8,2 %), les cotisations sociales (7,0 % du revenu brut) et les transferts directs obligatoires (pensions alimentaires ; 0,4 %) constituent l'autre moitié des dépenses obligatoires.

Au final, le revenu disponible des ménages s'établit à 25,365 milliards de francs, soit 68,2 % du revenu brut.

REVENUS ET DÉPENSES OBLIGATOIRES DES MÉNAGES ASSUJETTIS ET RÉSIDANT DANS LE CANTON, EN 2022

T 01

CHIFFRES ANNUELS

CANTON DE GENÈVE

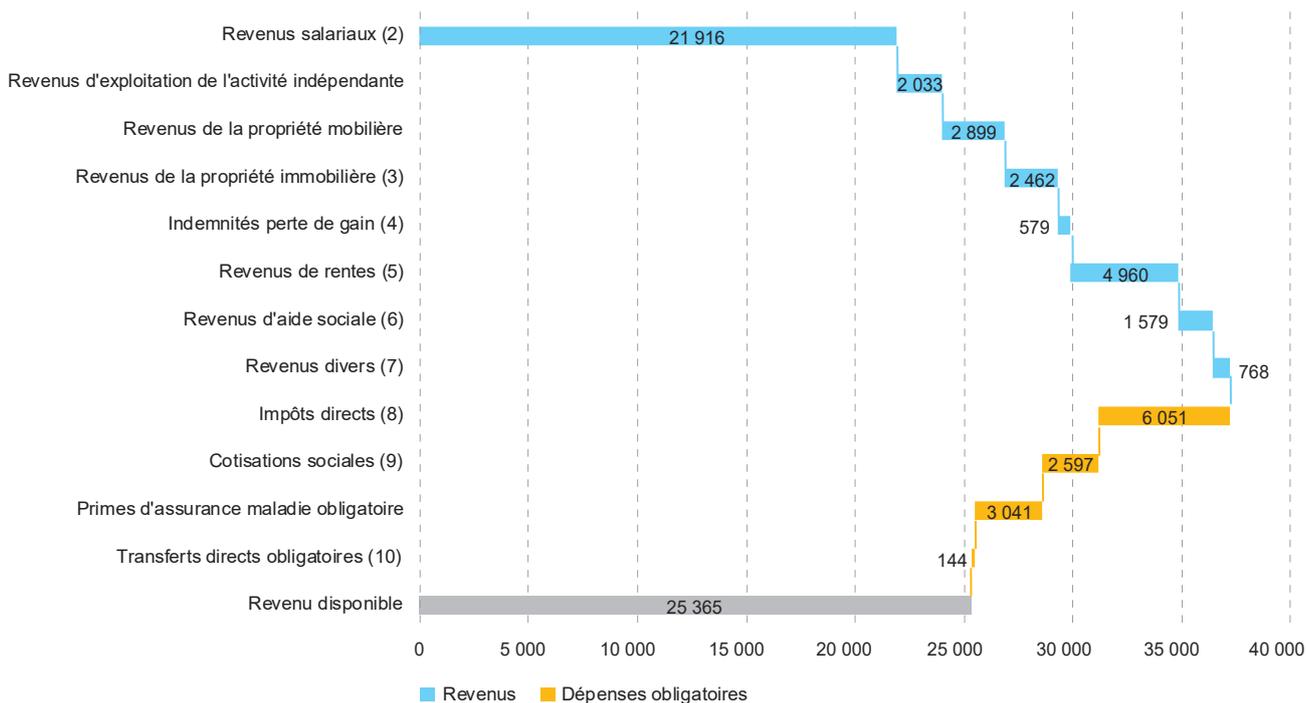
	Revenus de l'ensemble des contribuables	
	En franc	En %
Revenu brut	37 197 434 883	100,0
Revenu primaire	29 310 471 024	78,8
Revenus de transfert	7 118 887 594	19,1
Revenus divers	768 076 265	2,1
Dépenses obligatoires	- 11 832 517 999	- 31,8
Impôts directs	- 6 051 056 868	- 16,3
Cotisations sociales	- 2 597 084 913	- 7,0
Primes d'assurance maladie obligatoire	- 3 040 849 812	- 8,2
Transferts directs obligatoires	- 143 526 406	- 0,4
Revenu disponible (revenu brut moins dépenses obligatoires)	25 364 916 884	68,2

(1) Voir graphique G 01 et ses notes explicatives.

Source : Administration fiscale cantonale / Office cantonal de la statistique

En million de francs

Canton de Genève



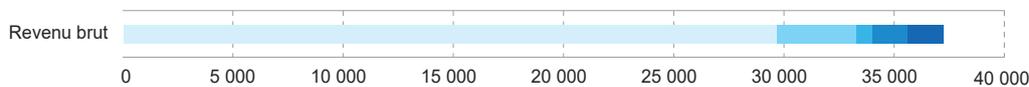
- (1) Ménages privés résidant à Genève y compris fonctionnaires internationaux.
- (2) Sont compris les revenus salariaux des contribuables imposés au barème ordinaire, les salaires imposés à la source et les salaires des fonctionnaires des organisations internationales avec accord de siège.
- (3) Y compris valeur locative (logement occupé par le propriétaire).
- (4) Indemnités perte de gain des personnes salariées (chômage, accident, maladie, militaire) et indemnités perte de gain des indépendants.
- (5) Rentes AVS/AI, LPP, allocations familiales, prestations de l'assurance militaire imposés, rentes viagères reçues, pensions alimentaires.
- (6) Subsidés d'assurance maladie, allocations logement et subventions HM, avances sur pension alimentaire du SCARPA, prestations complémentaires à l'AVS/AI, autres prestations complémentaires, prestations de la loi sur l'insertion et l'aide sociale, secours versés par des institutions de bienfaisance.
- (7) Produits de sous-location, gains accessoires, successions non partagées, subsides provenant de fonds publics ou privés, solde du service militaire et indemnités de fonction de la protection civile, prestations de l'assurance militaires exonérées, versement à titre de réparation de tort moral, revenu provenant d'une activité lucrative des enfants mineurs, gains liés aux jeux de hasard, autres revenus exonérés.
- (8) Impôt cantonal (taxe personnelle, impôts cantonaux sur le revenu et la fortune, impôt immobilier complémentaire), impôt communal sur le revenu et la fortune, impôt fédéral direct et impôt à la source.
- (9) Cotisations AVS/AI, APG, Chômage, AANP, LAMat et LPP.
- (10) Pensions alimentaires versées.

Source : Administration fiscale cantonale / Office cantonal de la statistique

Revenu salarial et revenu brut, selon la source des données, en 2022

En million de francs

Canton de Genève



	Revenu salarial		Revenu brut	
	En mio de francs	En %	En mio de francs	En %
Taxations des contribuables imposés au barème ordinaire (IBO)	16 489	75,2	29 682	79,8
Taxations ordinaires ultérieures (TOU)	3 087	14,1	3 594	9,7
Données fiscales des contribuables imposés à la source sans taxation ordinaire ultérieures (IS)	737	3,4	771	2,1
Système d'information du Revenu déterminant unifié (RDU)	0	0,0	1 548	4,2
Enquête auprès des organisations internationales avec accord de siège	1 602	7,3	1 602	4,3
Ensemble	21 916	100,0	37 197	100,0

Source : Administration fiscale cantonale / Office cantonal de la statistique / Système d'information du revenu déterminant unifié

Révision des résultats

L'OCSTAT a révisé l'ensemble des résultats sur le revenu et la fortune depuis 2014. Dorénavant, les données incluent l'ensemble des taxations, y compris celles qui n'auraient pas encore été notifiées. Pour ces dernières, les montants d'impôt sont imputés.

Cette révision améliore la représentativité des résultats, notamment pour le haut de la distribution. L'offre de résultats (tableaux, graphiques et cartes) a été revue et harmonisée.

Pour plus de détail sur le calendrier de publication et la politique de révision, voir les indications en dernière page de cette publication.

Sources des données

Diverses sources de données ont été mobilisées pour calculer le revenu total des ménages genevois (voir graphique G 02).

1) La plus grande part des informations est issue des taxations des *contribuables imposés au barème ordinaire* (ci-après IBO).

Les IBO sont constitués de tous les contribuables qui résident dans le canton de Genève, à l'exception de deux catégories particulières qui sont soumises à l'impôt à la source (IS) :

- les mineurs qui ont un revenu provenant d'une activité lucrative dépendante ;
- les étrangers qui ne sont pas titulaires d'un permis d'établissement (permis C).

Les IBO totalisent 79,8 % du revenu brut.

2) Les revenus salariaux, les revenus acquis en compensation et les rentes des deux catégories de résidents susmentionnées sont *imposés à la source*.

Selon leur condition, les contribuables imposés à la source (IS) peuvent faire l'objet d'une taxation ordinaire ultérieure (TOU) selon les modalités IBO. Cette taxation est obligatoire pour les contribuables ayant perçu un salaire annuel brut supérieur à 120 000 francs, pour ceux qui disposent d'autres revenus non soumis à l'impôt ainsi que pour ceux qui disposent d'une fortune imposable. Le revenu brut des contribuables faisant l'objet d'une TOU représente 9,7 % du revenu brut de l'ensemble des résidents.

Le revenu des contribuables imposés à la source (IS) qui ne sont pas concernés par une TOU correspond à 2,1 % du revenu brut total.

3) L'*enquête sur les organisations internationales* menée chaque année par l'OCSTAT renseigne sur la masse salariale perçue par les fonctionnaires des organisations internationales avec accord de siège dont les salaires sont exemptés des impôts cantonaux, communaux et fédéraux. Cette masse salariale inclut les salaires des fonctionnaires habitant hors du canton. La part des revenus salariaux des fonctionnaires résidant dans le canton est estimée en faisant l'hypothèse d'un salaire moyen équivalent entre les résidents et les non-résidents. Les revenus salariaux ainsi estimés comptent pour 4,2 % du revenu brut total des résidents genevois.

4) La somme de certains revenus d'aide sociale (subsidés d'assurance-maladie, aides au logement, prestations complémentaires de l'AVS/AI et prestations de la loi sur l'insertion et l'aide sociale) proviennent du *système d'information du revenu déterminant unifié (RDU)*. Ces revenus représentent 4,2 % du revenu brut total.

Périmètres différents entre chiffres globaux et analyses détaillées

Contrairement aux chiffres globaux présentés avant cet encadré, dans les paragraphes suivants, les analyses relatives à la répartition du revenu et de la fortune s'appuient uniquement sur les données des contribuables imposés au barème ordinaire (IBO) y compris les taxations ordinaires ultérieures (TOU). Les contribuables imposés à la source sans TOU et les fonctionnaires internationaux sont exclus en raison de l'absence de données individuelles détaillées.

Sont également exclus les contribuables IBO ou TOU qui ne sont pas assujettis dans le canton durant toute l'année ou qui ont fait l'objet de plusieurs taxations couvrant des périodes plus courtes. Les contribuables qui sont taxés d'office ou imposés selon la dépense ainsi que les couples mariés dont l'un des membres n'est pas assujetti à l'impôt sont également écartés.

Au final, le revenu brut des contribuables retenus dans les analyses détaillées s'établit en 2022 à 33 193 milliards de francs, soit 89,2 % du revenu brut total de l'ensemble des résidents genevois.

REVENU MÉDIAN SELON LE TYPE DE CONTRIBUABLE

Deux types de contribuables se distinguent.

- Un ou une **contribuable célibataire** (toute personne imposée au barème ordinaire célibataire, divorcée, séparée ou veuve appelée célibataire par simplification) représente une seule personne assujettie, qu'elle vive avec d'autres personnes ou non. Le revenu brut par *personne assujettie* d'un ou d'une contribuable célibataire correspond donc directement à son revenu brut.

Le revenu médian des contribuables célibataires est de 55 858 francs (voir tableau T 02), c'est-à-dire que la moitié des contribuables célibataires perçoivent un revenu supérieur à ce montant et l'autre moitié un revenu inférieur.

- Un **couple marié ou en partenariat enregistré** (appelé couple marié par simplification) forme un seul contribuable représentant deux personnes assujetties. Le revenu brut des couples par *personne assujettie* correspond donc aux revenus cumulés des deux personnes divisés par deux.

Le revenu médian par *personne assujettie* des contribuables couples mariés se monte à 69 315 francs (soit un revenu cumulé de 138 630 francs pour un couple).

- La médiane du revenu annuel brut par *personne assujettie* de **l'ensemble des contribuables** (célibataires et couples mariés confondus) s'établit à 62 226 francs. Ce résultat est pondéré par le nombre de personnes assujetties : les célibataires comptent pour un et les couples mariés pour deux.

Pour faciliter la lecture, l'expression par *personne assujettie* sera abrégée par l'acronyme *ppa*.

Il convient de préciser que les enfants mineurs ne sont pas comptés comme personnes assujetties. Leurs éventuels revenus salariaux qui sont imposés à la source ne sont pas compris ici. Cependant, les revenus non salariaux des enfants mineurs sont compris (revenus d'épargne notamment).

À noter également que les jeunes adultes dès 18 ans, même vivant chez leurs parents et/ou en formation, constituent des contribuables à part entière et sont donc comptés parmi les contribuables célibataires. Cela explique en partie la très faible valeur du premier décile du revenu brut des contribuables célibataires.

EFFECTIF ET RÉPARTITION DU REVENU ANNUEL BRUT SELON LE TYPE DE CONTRIBUABLE, EN 2002 (1)

T 02

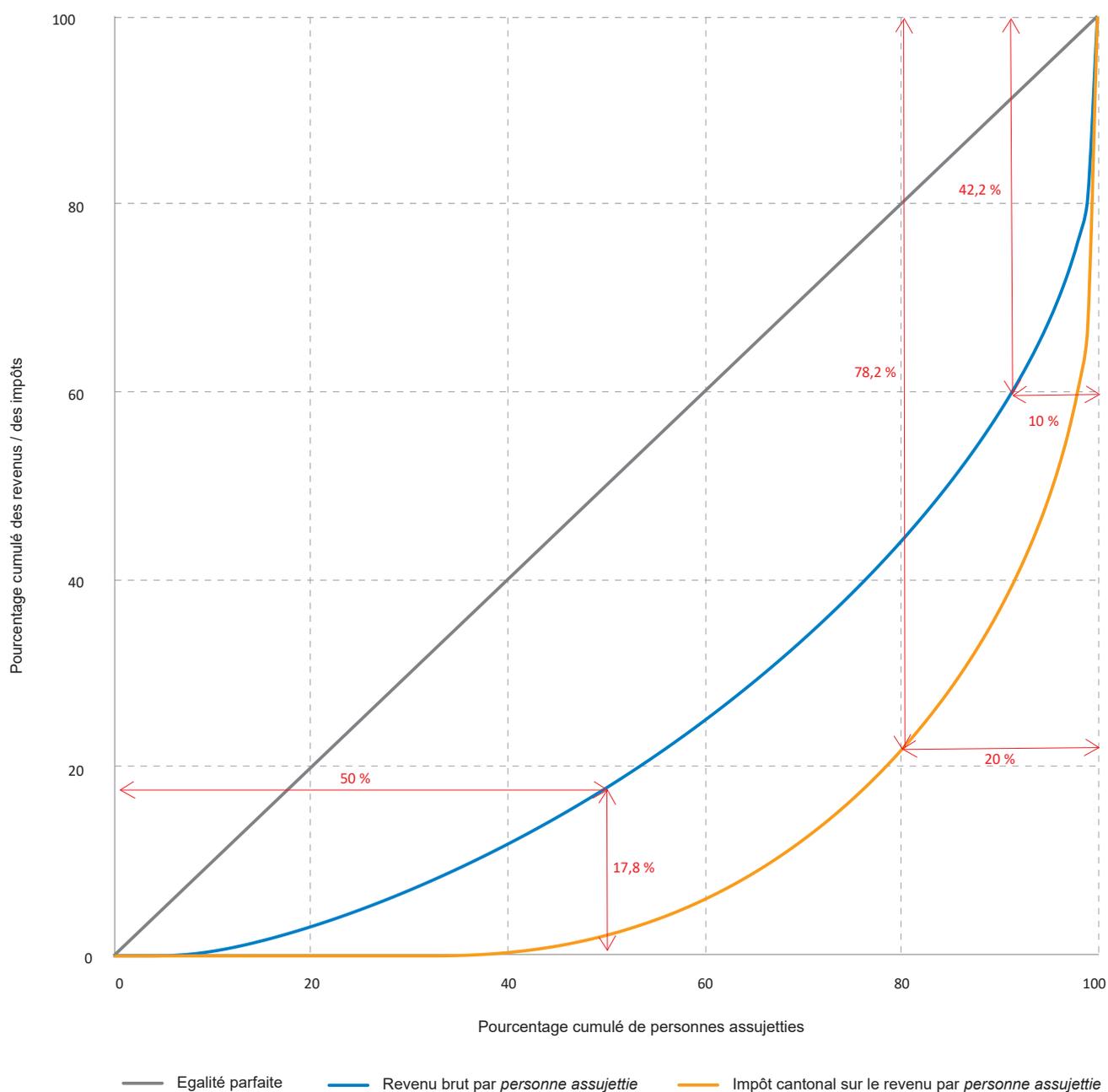
CHIFFRES ANNUELS

CANTON DE GENÈVE

	Contribuables	Personnes assujetties	Centiles du revenu annuel brut par <i>personne assujettie</i> , en franc					
			C10	C25	C50	C75	C90	C99
Ensemble des contribuables	271 390	348 773	15 737	36 869	62 226	99 232	156 250	529 374
Célibataires	194 007	194 007	3 816	28 838	55 858	91 290	136 716	395 449
Couples mariés	77 383	154 766	30 628	44 658	69 315	111 065	186 063	684 700

(1) Sont exclus les contribuables qui ne résident pas dans le canton de Genève, les contribuables qui ne sont pas assujettis dans le canton durant toute l'année ou qui ont fait l'objet de plusieurs taxations couvrant des périodes plus courtes, les contribuables taxés d'office, les contribuables imposés selon la dépense et les contribuables couples mariés dont l'un des membres n'est pas assujetti à l'impôt (notamment dans le cas des fonctionnaires internationaux).

Source : Administration fiscale cantonale / Office cantonal de la statistique



Guide de lecture

La courbe de Lorenz exprime la part du revenu total qui est détenue par les X % des *personnes assujetties* ayant les plus bas revenus *ppa*. Une courbe de Lorenz peut aussi être construite pour la charge fiscale.

Exemple 1 : les 50 % des *personnes assujetties* avec les revenus bruts *ppa* les plus bas détiennent ensemble 17,8 % du revenu brut de l'ensemble des *personnes assujetties*.

Exemple 2 : les 10 % des *personnes assujetties* avec les revenus bruts *ppa* les plus élevés se partagent 42,2 % du revenu brut total.

Exemple 3 : les 20 % des *personnes assujetties* s'acquittant des plus importants montant *ppa* d'impôt cantonal sur le revenu sont à l'origine de 78,2 % du total de l'impôt cantonal sur le revenu.

Source : Administration fiscale cantonale / Office cantonal de la statistique

RÉPARTITION DU REVENU ET DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

Un quart des personnes assujetties enregistrent un revenu annuel brut *ppa* supérieur à 99 232 francs (voir C75 ou 3^e quartile ; tableau T 02). À l'opposé, un quart des personnes assujetties déclarent un revenu annuel brut *ppa* inférieur à 36 869 francs (C25 ou 1^{er} quartile). Ainsi, le rapport interquartile (C75/C25) s'établit à 2,7.

Les personnes assujetties du 10 % supérieur enregistrent un revenu annuel brut *ppa* de plus de 156 250 francs (C90). En revanche le revenu annuel brut *ppa* des 10 % des personnes assujetties du bas de la distribution est inférieur à 15 737 francs. Le rapport interdécile (C90/C10) s'établit à 9,9. A noter que parmi les très bas revenus figurent notamment les jeunes adultes dès 18 ans vivant chez leurs parents et/ou en formation.

Les 3 487 personnes assujetties faisant partie du top 1 % (C99) gagnent au moins 529 374 francs *ppa*, ce qui représente 1,059 million de francs pour un couple.

Le graphique G 03 illustre la répartition du revenu brut et de l'impôt cantonal sur le revenu. Il ressort de l'analyse que :

- Le revenu brut se caractérise par une répartition inégale. En effet, si la moitié des personnes assujetties avec les revenus les plus faibles se partagent 17,8 % des revenus, le top 1 % des personnes assujetties avec les revenus *ppa* les plus élevées totalisent 19,5 % de l'ensemble des revenus.
- La charge fiscale est elle aussi fortement concentrée : 32,4 % des personnes assujetties ne payent pas d'impôt sur le revenu, tandis que les 10 % des contribuables correspondant aux personnes assujetties les plus fortement imposées versent 63,3 % du total de l'impôt cantonal sur le revenu.

RÉPARTITION DE LA FORTUNE

Contrairement aux revenus, qui constituent des flux de ressources pendant une période donnée, la fortune représente le stock de richesse détenu par les agents économiques à un moment donné, généralement en fin d'année. La répartition de la richesse est mesurée par la distribution de la fortune nette obtenue après déduction des dettes hypothécaires et chirographaires de la fortune brute.

La fortune nette est très inégalement répartie. La moitié des personnes assujetties déclarent une fortune nette *ppa* inférieure à 33 406 francs, alors que les 10 % des personnes assujetties les plus fortunées disposent de plus de 773 855 francs de fortune nette *ppa*. Pour faire partie des 3 296 personnes assujetties du top 1 %, il faut une fortune nette *ppa* de 6,576 millions de francs (soit 13,153 millions pour un couple).

En comptant uniquement la fortune imposable dans le canton et après avoir fait valoir toutes les déductions (notamment la déduction sociale sur la fortune qui se montait à 82 040 francs *ppa* pour une personne sans enfant à charge en 2022), 66,2 % des personnes assujetties ont une fortune imposable nulle. À l'opposé, le top 10 % des personnes assujetties détient 92,7 % de la fortune imposable dans le canton; le top 1 % 66,6 %.

La répartition de l'impôt sur la fortune est quasi identique à celle de la fortune imposable.

CHIFFRES ANNUELS

CANTON DE GENÈVE

	Contribuables	Personnes assujetties	Centiles de la fortune par <i>personne assujettie</i> , en franc					
			C10	C25	C50	C75	C90	C99
Fortune nette								
Ensemble des contribuables	271 390	348 773	-	-	33 406	244 014	773 855	6 576 478
Célibataires	194 007	194 007	-	-	11 952	127 760	567 675	4 932 797
Couples mariés	77 383	154 766	-	3 459	95 260	376 194	1 002 725	8 547 132
Fortune imposable								
Ensemble des contribuables	271 390	348 773	-	-	-	68 732	472 146	5 554 655
Célibataires	194 007	194 007	-	-	-	9 442	332 003	4 067 318
Couples mariés	77 383	154 766	-	-	-	150 028	634 262	7 246 520

(1) Sont exclus les contribuables qui ne résident pas dans le canton de Genève, les contribuables qui ne sont pas assujettis dans le canton durant toute l'année ou qui ont fait l'objet de plusieurs taxations couvrant des périodes plus courtes, les contribuables taxés d'office, les contribuables imposés selon la dépense et les contribuables couples mariés dont l'un des membres n'est pas assujetti à l'impôt (notamment dans le cas des fonctionnaires internationaux).

Source : Administration fiscale cantonale / Office cantonal de la statistique

RÉPARTITION DE LA CHARGE FISCALE GLOBALE

Au final, en comptant l'ensemble des impôts cantonaux et communaux sur le revenu et la fortune y compris l'impôt immobilier complémentaire et la taxe personnelle, 5,6 % des personnes assujetties ne paient pas d'impôt, 21,6 % contribuent entre 1 et 25 francs (montant de la taxe personnelle), 45,7 % versent entre 26 et 10 000 francs *ppa* et 25,2 % s'acquittent d'un montant entre 10 001 et 75 000 francs *ppa*. Les 1,9 % restants (6 781 personnes assujetties, 4 579 contribuables) contribuent pour plus de 75 000 francs *ppa*. Ces contribuables sont à l'origine de 44,5 % de l'impôt cantonal et communal. Parmi eux se trouvent 134 contribuables (222 personnes assujetties) qui paient plus d'un million de francs *ppa* d'impôt. Ensemble, ces 134 contribuables paient 908 millions de francs d'impôt, soit 19,6 % du total.

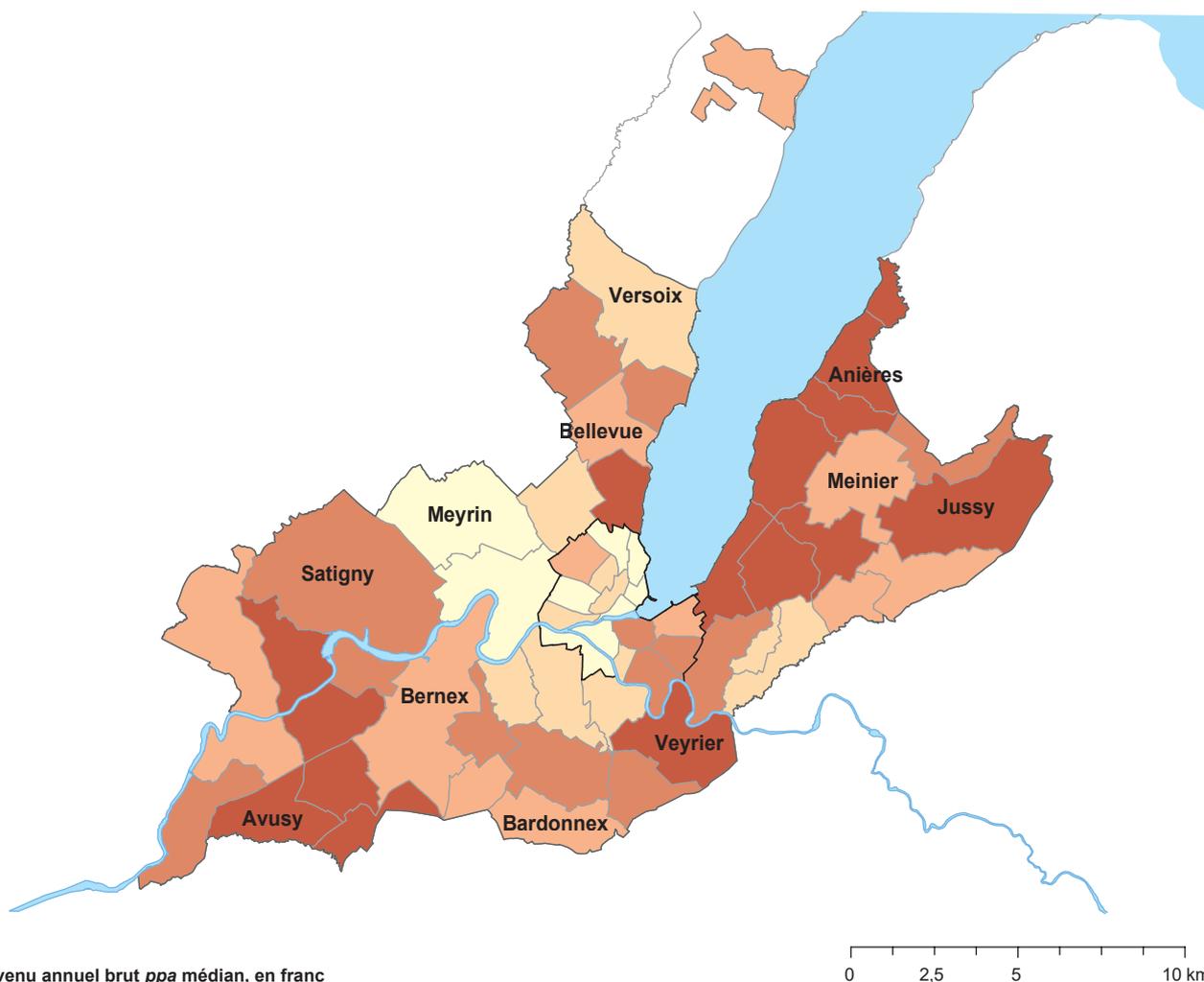
INÉGALITÉ SPATIALE

Le revenu et la fortune médians varient fortement d'une commune à l'autre.

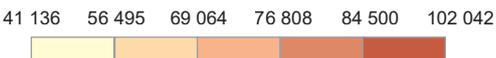
En 2022, Vandœuvres, Collonge-Bellerive et Cartigny sont les communes avec les revenus annuels bruts *ppa* médians les plus élevés (respectivement 102 042 francs, 93 051 francs et 92 850 francs). Vernier, Meyrin et Onex sont les communes avec les revenus médians les plus bas (51 919 francs, 55 437 francs et 59 284 francs). Ainsi, entre Vernier et Vandœuvres, le revenu médian *ppa* passe du simple au double. La ville de Genève occupe la cinquième place en partant de la fin avec un revenu annuel brut *ppa* médian de 59 437 francs. En ville de Genève, les secteurs Florissant-Malagnou (78 955 francs), Cité-Centre (77 259 francs) et Champel-Roseaie (76 379 francs) enregistrent les plus hauts revenus médians.

Du côté de la fortune, l'inégalité spatiale est plus marquée. À Vandœuvres, la fortune nette *ppa* médiane s'élève à 361 003 francs. Suivent les communes de Pregny-Chambésy, Collonge-Bellerive, Cologny, Hermance, Choulex et Corsier, où la fortune nette médiane dépasse également les 250 000 francs *ppa*. Les dix communes en fin de peloton enregistrent une fortune nette médiane de moins de 40 000 francs *ppa*. Parmi elles se trouvent les communes les plus peuplées (Genève : 25 651 francs *ppa* ; Vernier : 6 577 francs *ppa* et Lancy : 22 077 francs *ppa*). Florissant-Malagnou (93 899 francs), Champel-Roseaie (79 513 francs) et Cité-Centre (69 304 francs) sont caractérisés par des fortunes nettes plus élevées que les autres secteurs de la ville de Genève.

En franc



Revenu annuel brut ppa médian, en franc



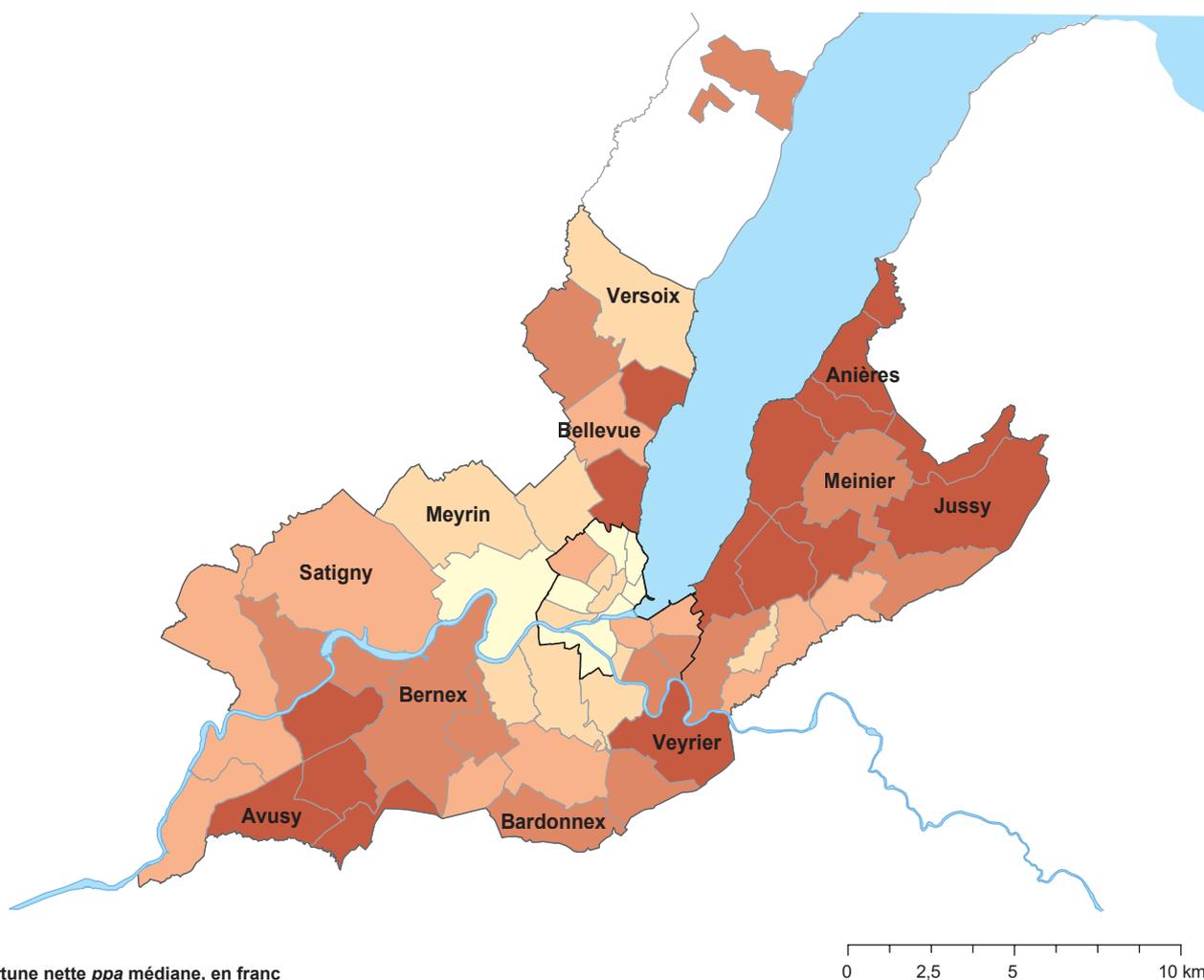
Canton : 62 226

Note: Une version interactive de cette carte est disponible dans l'Atlas statistique du canton de Genève.

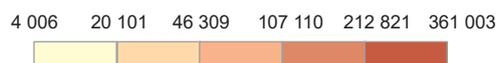
Source : Administration fiscale cantonale / Office cantonal de la statistique - Fond de carte : DIT

https://statistique.ge.ch/atlas/#c=indicator&i=revenus.revbrutppa_ibo_p50&s=2022&t=A01&view=map2

En franc



Fortune nette *ppa* médiane, en franc



Canton : 33 406

Note: Une version interactive de cette carte est disponible dans l'Atlas statistique du canton de Genève.

Source : Administration fiscale cantonale / Office cantonal de la statistique - Fond de carte : DIT

https://statistique.ge.ch/atlas/#c=indicator&i=fortune.fornetteppa_ibo_p50&s=2022&t=A01&view=map2

COMPLÉMENTS D'INFORMATION

Délai de diffusion et politique de révision

Les résultats concernant le revenu et la fortune des contribuables personnes physiques imposés au barème ordinaire (IBO) sont diffusés avec un délai de trois ans. Ce temps d'attente s'impose en raison du processus de taxation car, pour une proportion non négligeable de contribuables, cela prend plusieurs années avant que la taxation soit notifiée. Dorénavant, afin de tenir compte des données les plus récentes, les résultats des années fiscales y-7 à y-4 seront révisés chaque année. A noter que les données comprennent l'ensemble des taxations y compris celles qui n'ont pas encore été notifiées. Pour ces dernières les montants d'impôt sont imputés par l'OCSTAT. Au fil des années, la proportion de taxations non notifiées se réduit de sorte qu'après sept ans les résultats peuvent être considérés comme définitifs.

	Nouveaux résultats	Résultats révisés
2026	2023	2019-2022
2027	2024	2020-2023
2028	2025	2021-2024

Offre de résultats du domaine 20.02 Revenu et fortune des ménages

Des compléments d'information dans le domaine des revenus et de la fortune peuvent être consultés à l'adresse Internet suivante : https://statistique.ge.ch/domaines/aperçu.asp?dom=20_02.

L'offre de résultats (tableaux, graphiques et cartes) concernant le revenu et la fortune des contribuables IBO a été revue et harmonisée.

- Tableaux https://statistique.ge.ch/domaines/20/20_02/tableaux.asp#1
- Graphiques https://statistique.ge.ch/graphiques/affichage.asp?filtreGraph=20_02&dom=1
- Cartes https://statistique.ge.ch/atlas/#c=indicator&i=revenus.revbrutppa_ibo_p50&s=2022&t=A01&view=map2

Outre les informations sur le revenu et la fortune des contribuables IBO, le domaine 20.02 de la statistique cantonale comprend également les résultats de la **statistique sur le revenu et la fortune des ménages**, notamment les indicateurs d'inégalités et de risque de pauvreté. Cette statistique repose sur un appariement des données fiscales avec le relevé structurel (enquête par échantillonnage auprès des ménages) et permet une meilleure prise en compte de la structure des ménages. En revanche, elle ne fournit pas de résultats sur les entités territoriales inférieures à l'échelon cantonale et elle est moins représentative pour l'analyse des très hauts revenus et des grosses fortunes.

- Tableaux https://statistique.ge.ch/domaines/20/20_02/tableaux.asp#4

Des informations sur les revenus salariaux des frontaliers sont disponibles dans les résultats sur les **contribuables imposés à la source**.

- Tableaux https://statistique.ge.ch/domaines/20/20_02/tableaux.asp#9

Dernières publications dans le domaine 20.02 Revenu et fortune des ménages

- Observatoire statistique transfrontalier, Fiche 1 2025. [Niveau de vie et inégalités de revenus dans le Grand Genève](#).
- OCSTAT, 2019. [Les inégalités de répartition des revenus dans le canton de Genève](#).
- OCSTAT, 2019. [Revenu et fortune des ménages genevois. Résultats 2014-2015](#).

Domaines connexes

- 18.02 [Finances publiques](#)
- 06.02 [Imposition des personnes morales](#)
- 03.04 [Salaires](#)